



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1374 du 08 JUIN 2018

Le Chef de l'Etat a reçu le Rapport annuel de la HACA

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a reçu, ce vendredi 08 juin 2018, au Palais de la Présidence de la République, le Rapport d'Activités 2017 de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA).

Le Président de la HACA, M. Ibrahim SY SAVANE a indiqué, à cette occasion, que la situation de l'Audiovisuel a remarquablement évolué, avec l'existence aujourd'hui de 191 Radios dont 148 dites de proximité, de la RTI et de ses stations délocalisées, de 04 chaînes de Télévision commerciales, qui ont déjà été autorisées, ainsi que 07 Opérateurs de Réseaux de distribution ou Bouquets satellitaires.

Il a cependant relevé quelques difficultés liées notamment au rythme lent et saccadé du processus de Transition Numérique, passage nécessaire pour une meilleure efficacité de l'espace audiovisuel.

De même, il a souligné qu'un accès plus large aux médias de service public contribue au renforcement de la cohésion sociale et est un moyen efficace pour endiguer les rumeurs et éviter les frustrations et autres incompréhensions.

Intervenant à son tour, le Président de la République a indiqué que la remise du Rapport d'activités de la HACA est un cadre privilégié d'échanges sur les acquis, les défis et les perspectives du secteur de la Communication et de l'Audiovisuel dans notre pays.

Il a rappelé son attachement et celui du Gouvernement au développement du secteur de la Communication, de même qu'au principe de la liberté d'information qui est « une réalité dans notre pays », d'autant que les lois portant Régime juridique de la Presse et de la Communication Audiovisuelle, créent un cadre de liberté d'action et d'expression jamais égalé auparavant.

Le Chef de l'Etat a ajouté que l'implémentation de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), qui est le corollaire de la libéralisation de l'espace audiovisuel, connaît une évolution positive avec la mise en place du cadre légal et la création, en fin d'année 2017, de la Société Ivoirienne de Télédiffusion, la désignation récente des organes de gouvernance de cette structure publique, et le choix, dans les jours prochains, du partenaire technique en charge de la construction du réseau.

En outre, le Président de la République a instruit le Ministère chargé de la Communication à travailler avec la HACA et toutes les autres entités concernées, sur le nécessaire encadrement des Médias en ligne, en élaborant notamment une véritable loi sur les "Fake news" pour protéger davantage nos concitoyens et notre pays.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a félicité le Président de la HACA et l'ensemble de ses collaborateurs pour la qualité de leur travail.

Pour toute information supplémentaire, prière contacter : Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci